Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
9 NOV. 2000
N° de dépôt 66021

**C.I.3.S.COM**
**Société Anonyme au capital de 1.000.000 F**
**Siège social : 77, Avenue Raymond Poincaré**
**75116 PARIS**
**RCS Paris No. B 430 250 167**

2000 D 66012

# REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1er SEPTEMBRE 2000

## PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Le 1er septembre 2000 à 15 heures,

Les administrateurs se sont réunis en conseil au siège social sur convocation du président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Stanislas Arthur LITROWSKI
- Madame Michèle BARZACH
- Madame Christine de RENDINGER
- Monsieur Jean-Claude GUEZ
- Monsieur Marc SALOMON

Le conseil peut valablement délibérer, tous ses membres étant présents.

Monsieur Arthur LITROWSKI préside la séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté sans observation par le conseil.

Le Président rappelle l'ordre du jour du Conseil :

- nomination d'un Président
- Détermination de la rémunération du Président et du Directeur Général

## NOMINATION D'UN PRESIDENT

Monsieur Stanislas Arthur LITROWSKI expose les raisons personnelles qui le conduisent à dater de ce jour à remettre au Conseil sa démission de son poste de Président du Conseil. Il propose au Conseil de nommer Madame Michèle BARZACH pour le remplacer.

Madame Michèle BARZACH est élue à l'unanimité à la Présidence du Conseil d'Administration pour la durée restant à courir de son mandat d'Administrateur.

Madame Michèle BARZACH déclare accepter ces fonctions.

M.B AL

## DETERMINATION DE LA REMUNERATION DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR-GENERAL.

Le Conseil fixe à 1.200.000 FRF (un million deux cent mille Francs) brut annuel, à compter du 1er septembre 2000, les rémunérations respectives de Madame Michèle BARZACH, Président du Conseil, et de Monsieur Marc SALOMON, Directeur Général.

## CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par le Président et un Administrateur.

**LE PRESIDENT**

Bon pour acceptation

Michèle Barzach

**UN ADMINISTRATEUR**